

SESSION ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2022 à 18 heures.

Date de convocation : 23 AVRIL 2022.

Affiché le : 5 MAI 2022

L'an **DEUX MIL VINGT DEUX**, le **29 AVRIL**, à **18 heures**, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la **Salle du Conseil**, sous la présidence de **Monsieur Francis CIPIERRE, Maire**, conformément à l'article L 2121/10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : **CIPIERRE Francis. FARNIER Isabelle. CARISTAN Yves. DUBREUIL Pascal MICOURAUD Laurence. DUVERNEUIL Dominique. BODDART Francis. LEBOURGEOIS Laurent. DAUMENS Daniel. BALLOUT Jean-Paul. BUFFAT Virginie**

ABSENT :

EXCUSE :

SECRÉTAIRE : **Jean-Paul BALLOUT est élu secrétaire de séance**

Francis CIPIERRE donne lecture du procès-verbal de la session du 12 Avril 2022. Le procès-verbal est adopté et signé par tous les membres présents.

M. le Maire informe de l'ajout d'un point à l'ordre du jour.

DELIBERATION N° 2022/022 – Ventes parcelle a405

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération N° 2022/015 du 25 Mars 2022 intitulée «Autorisation ventes terrain des Fours à Chaux Parcelle A403, A295 et A405 » a besoin d'être complétée.

La parcelle cadastrée A405 sera divisée en 2, une partie étant vendue à Mme BOURROU et l'autre étant conservée par la commune. Le passage du géomètre a ainsi modifié les références cadastrales de la parcelle, celle-ci devient donc A 809 et A 810.

Mme BOURROU va donc acquérir la parcelle A809 d'une surface de 06a et 59ca. La parcelle A810 étant gardée par la commune de SAINT MARTIAL D'ALBAREDE.

La vente des parcelles A403, A809 et A295 reste fixé au prix de 16 000€ hors frais de notaire. La commune prendra à sa charge les frais de géomètre engendrés pour cette vente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE la division de la parcelle A405 en 2

APPROUVE le prix de vente final de 16 000€ hors frais de notaire et de prendre à sa charge les frais de géomètre

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers relatifs à la vente de ces terrains.

DELIBERATION N° 2022/023 – Choix commissaire enquêteur

M. Le maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2021/039 du 24 septembre 2021 concernant le lancement de la procédure de cession d'un chemin rural à Monsieur SAGET Stéphane et Monsieur SENGENCE Jean-Claude ainsi que l'acquisition du chemin rural au Maine parcelles A796, A800, A797 et 799 et la vente du chemin rural au Maine parcelle A801.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

DE DÉSIGNER un commissaire enquêteur M. PETIT Jean-Jacques, retraité, ancien directeur territorial résidant à Le Mondinet – Saint Amand de Belvès – 24170 PAYS DE BELVES comme commissaire enquêteur.
Dit que les frais annexes occasionnés par cette opération sont inclus dans le prix de vente.

DELIBERATION N° 2022/024 – Avenant gendarmerie – convention de contrôle technique – Bureau Veritas

L'avenant de la gendarmerie concerne Bureau Véritas pour la convention de contrôle technique.

M. le Maire explique compte tenu du retard de certaines entreprises concernant les travaux de l'extension de la gendarmerie, Bureau Véritas, demande un avenant pour l'allongement de la durée des travaux de la gendarmerie.

Son montant est fixé à 230 € HT par mois supplémentaire soit 4 mois * 230 € HT
Soit des honoraires fixés à 920 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant de Bureau Veritas pour le chantier de la gendarmerie.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers relatifs à cet avenant.

DELIBERATION N° 2022/025 – Délégation de signature à un adjoint

Suite à la délibération n° 2019 / 026 du 03 juin 2019, portant sur la régularisation de l'emprise du chemin rural et de la voie communale N° 24 au « Maine », dans le cadre de l'acquisition et la vente chez Maître ARTIGUE CAZCARRA Notaire à Excideuil, il y a lieu de mandater un adjoint au Maire, pour signer les actes notariés.

En effet, L'acquisition du chemin rural au Maine concerne la parcelle :

A796, A800, A797 et 799 appartenant à Madame Marie Michelle GALINAT épouse CIPIERRE, vendue à la commune de Saint Martial d'Albarède, nécessite une délégation de signature.

La Vente du chemin rural concerne la parcelle A801 appartenant à la commune de Saint Martial d'Albarède, vendue à Madame Marie Michelle GALINAT épouse CIPIERRE.

Les parcelles appartenant à l'épouse de M. Le Maire, il y a donc un conflit d'intérêt concernant l'acquisition du chemin rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE, AUTORISE ET MANDATE M. CARISTAN Yves**, Adjoint au Maire, pour signer les actes notariés de vente et d'acquisition, chez Maître Artigue-Cazcarra, dans le cadre de la régularisation du chemin rural et de la voie communale N° 24 au « Maine ».

M. Le Maire ne participe pas au vote.

DELIBERATION N° 2022/026 – Délibération autorisant le maire à demander une subvention à M. Le Président du conseil Départemental pour les travaux de réfection de la voirie communale

M. Le Maire indique que dans le cadre des travaux de réfection de la voirie communale, la commune peut prétendre à une subvention du conseil départemental.

Les travaux consistent à la réfection de la voie communale. Une étude de faisabilité a été faite et les montants sont répartis comme suit :

- Impasse de la brasserie : 18 165 € HT
- Impasse du Civadeau : 3092.50 HT
- Las Gertas/ route du Chatenet : 20950 € HT
- Carrefour Route de Thiviers/Le Chatenet : 1 800 € HT
- Route du Fourreau : 5 275 € HT
- Chemin du Paradis : 12 020 € HT
- Chemin des Chasseurs : 37 390 € HT
- Parking des Farges 870 € HT

L'estimation total des travaux serait de 99 562,50 € HT soit 119 475 ,00 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE l'opération de réfection de la voirie communale

SOLICITE une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Dordogne.

QUESTIONS DIVERSES

Pétition les Farges :

Certains habitants des Farges ont signé une pétition concernant le stationnement d'un fourgon. Une réunion sera organisée avec les habitants concernés afin d'évoquer les problèmes récurrents de voisinage.

RDV Conseiller numérique St Médard :

Une réunion aura lieu le mardi 3 mai avec un conseiller numérique de France Relance et une élue de Saint Médard d'Excideuil afin de se mettre d'accord sur l'organisation à mettre en place, l'objectif étant d'aider les gens dans leurs pratiques du numérique.

Courrier Comité des fêtes :

L'organisation du 14 mai pour la fête de la culture nécessite la réservation de la salle des fêtes et de la salle des associations ainsi qu'une autorisation d'occuper la place du 11 novembre de 9 à 19h ainsi que l'ancienne cours d'école. Un arrêté sera donc pris. La route de vieille vigne sera partiellement fermée sauf riverains et cimetière.

Le comité des fêtes souhaite également pour la sécurité du stationnement, mettre en place un parking éphémère sur un terrain communal jouxtant la départementale 705 après mise en accessibilité et fauchage.

Courrier Notaire Maison Lavaud :

Un courrier a été envoyé au notaire concernant la succession de la maison Lavaud. En effet, la commune souhaite sécuriser la maison qui est à l'abandon et qui commence à s'écrouler.

Journée éco-citoyenne :

La journée éco citoyenne aura lieu le 7 mai 2022 de 9h à 13h.

La journée débutera à la salle des fêtes de Saint Martial d'Albarède où il sera présenté les enjeux de la matinée.

À 9h30 débutera le nettoyage des abords de la départementale 705 et des voies communales du Maine, du Chemin du Paradis et de la route du Faureau.

A 12h visite des sites de compostage collectif dans le bourg de Saint Martial et pour conclure, à 12h30, un pot de l'amitié sera organisé sur les bords de la Loue accompagné d'un pique-nique « zéro déchet ».

Membres présents : CIPIERRE, FARNIER, CARISTAN, DUBREUIL, MICOURAUD, DUVERNEUIL, BODDART, LEBOURGEOIS, DAUMENS, BALLOUT, BUFFAT.

La séance est levée à 19h00

<i>Noms</i>	<i>Signatures</i>	<i>Observations</i>
CIPIERRE Francis		
FARNIER Isabelle		
CARISTAN Yves		
DUBREUIL Pascal		
MICOURAUD Laurence		
DUVERNEUIL Dominique		
BODDART Francis		
LEBOURGEOIS Laurent		
DAUMENS Daniel		
BALLOUT Jean-Paul		Secrétaire de séance
BUFFAT Virginie		